

L'AUTAN DE CLERMONT-LE-FORT

BULLETIN MUNICIPAL N° 140

JANVIER 2021





Bulletin Municipal N° 140

Sommaire :

PAGE 2	CARNET
PAGE 3	LE MOT DU MAIRE
PAGE 4	COMMUNICATION
PAGE 5	DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
PAGE 6	VIE SCOLAIRE
PAGE 8	VOIRIE-RÉSEAUX-SÉCURISATION ROUTIÈRE
PAGE 11	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
PAGE 12	URBANISME
PAGE 14	FINANCES
PAGE 16	INTERCOMMUNALITÉ - DÉPARTEMENT - ÉTAT
PAGE 17	ASSOCIATIONS
PAGE 20	FAITS D'HIVER

CARNET de l'ANNEE 2020



Bienvenue aux nouveaux petits clermontois :

Katalyna MILHAU fille de Clara Foyot et Matthias Milhau née le 25 mars 2020

Ambre COLLOT fille de Coralie Bourrust et Guillaume Collot née le 17 avril 2020

Ayden PERRIER fils de Johanna Guiral et Julien Perrier né le 12 août 2020

Tous nous vœux de bonheur à :

Aurélié BEGUE et Jean-François DAVID qui se sont dit oui, le 22 août 2020



Nous ont quittés dans l'année dernière :

Christian NOZIERES le 24 avril 2020

Josette REY le 15 mai 2020

Antoinette GAUBERT le 21 juillet 2020

Bulletin Municipal L'AUTAN DE CLERMONT-LE-FORT

Commission information à la population :

Responsable édition : Gérard VERDOT

Responsable infographie : Bethy GIACHETTO

Membres de la commission : Gérard BOUDON, Isabelle FRANCOIS, Nicole GAZAIX, Nathalie PRUNIER.

Comité Consultatif :

Geneviève DURAND-SENDRAIL.

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Jessica BIASOTTO

Gérard BOUDON

Christiane BRUSTEL

Anne DELPY

Jean FARRE

Bethy GIACHETTO

Jean-Jacques GIACHETTO

Nicole GAZAIX

Leanne PITCHFORD

Nathalie PRUNIER

Gérard VERDOT

Sources :

SICOVAL

INSEE

Internet



Mairie de Clermont-le-Fort

18 le Fort - 31810 Clermont-le-Fort
Téléphone : 05 61 76 29 45

Horaires : Lundi 14 h-16 h

Mercredi 16 h-19 h

Vendredi 9 h-12 h

Permanence du Maire :

Mercredi 16 h-19 h

Site : www.clermont-le-fort.fr

Mail : mairie@clermont-le-fort.fr



Chères Clermontoises et chers Clermontois,

Tout d'abord je tiens à exprimer en mon nom et au nom du conseil municipal tous nos vœux de bonheur et de santé pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Nous avons tous hâte d'oublier cette année 2020 qui a été une année pour le moins atypique. Le souhait le plus ardent que je pourrais formuler pour 2021 est que cette situation cesse au plus vite. Que nous puissions revivre en toute liberté, en toute simplicité, sans contrainte.

L'époque des vœux est normalement une période qui nous permet de nous retrouver, de nous rencontrer, lors d'un moment de convivialité. Les contraintes sanitaires dues à la Covid en ont décidé autrement. Ainsi le repas des aînés et les vœux à la population n'ont pas pu avoir lieu. Malgré les difficultés, l'équipe municipale va poursuivre son action avec optimisme et détermination.

Notre prise de fonction n'a pas été facilitée par la conjoncture. L'arrivée de l'épidémie en début d'année, la tenue des élections municipales en mars avec une prise officielle de fonction en juin, *(je remercie toutes celles et ceux qui se sont déplacés pour voter malgré les craintes)*, le premier confinement au printemps qui a vu un élan de solidarité entre les habitants, le déconfinement avant l'été où notre commune a été envahie par des personnes en quête d'air frais et de verdure, ne nous ont pas permis de lancer nos projets et d'organiser les réunions de nos commissions communales.

Il n'a pas été facile de communiquer cette année mais, par le LIEN, nous avons voulu être proches de vous et vous rendre compte de nos actions, nos choix et décisions dans ce bulletin mensuel. Nous vous remercions pour vos retours encourageants.

Durant cette année, l'équipe municipale va continuer ses actions et à travailler sur les projets qui avaient été annoncés lors de notre campagne électorale. Nous avons à cœur, notamment, de finaliser le PLU en toute transparence avec la population, de diminuer autant que faire se peut les nuisances liées à la fréquentation des Bords d'Ariège avant le prochain été (des réunions de quartiers ont déjà eu lieu) de relancer le développement économique de la zone de La Riverotte.

Le budget 2020, voté en juin, ne nous a pas laissé beaucoup de marge pour provisionner nos projets. Entre les frais engagés dus à la gestion de la crise sanitaire, autant en personnel, en matériel qu'en fournitures, et les impayés de 2019, voire de 2018 auxquels nous avons été confrontés, l'année a été clôturée avec justesse. Vous trouverez en page Budget le détail de ces opérations.

Nous préparons le budget prévisionnel 2021 auquel nous incluons les projets que nous voulons concrétiser dans l'année. Nous espérons que la fin de la crise sanitaire nous le permettra.

Ce premier semestre nous a aussi permis de renouer et renouveler les amitiés avec les communes proches de la nôtre, avec les institutions départementales et intercommunales. Nous faisons partie d'une grande intercommunalité, le Sicoval, et nous avons besoin les uns des autres. Les élus, bien conscients de la place de notre commune dans l'intercommunalité, participent activement aux commissions intercommunales. Vous trouverez le détail des commissions dans la page Sicoval.

Je remercie enfin chacun des adjoints et des conseillers municipaux, pour le travail accompli cette année. Une réelle amitié s'est forgée au sein de cette nouvelle équipe, qui a dû faire face, dès sa prise de fonction, à une gestion de crise inhabituelle.

En vous renouvelant mes meilleurs vœux, il ne s'agit pas d'une simple formule convenue mais bien l'expression d'une réelle confiance dans l'avenir, dans notre capacité collective à dépasser nos inquiétudes, nos difficultés.

A toutes et à tous, je souhaite une belle année 2021, une année heureuse, féconde, emplie d'espoir et de projets !

Elisabeth (Bethy) Giachetto



Pourquoi un nouvel AUTAN ?

par Gérard VERDOT



Comme vous le savez, nous avons choisi de communiquer plus fréquemment avec vous et nous avons mis en place LE LIEN avec une parution quasi mensuelle.

Cette parution mensuelle, nous permet d'être plus proches de vous et de relayer des informations plus actuelles que ne le faisait L'AUTAN avec une parution trimestrielle.

Nous remercions les nombreux Clermontois qui nous ont fait part de leur intérêt et de leur satisfaction pour ce nouveau mode de communication.

Mais, comme nous l'avions annoncé, nous n'abandonnons pas l'Autan qui paraîtra en début et en milieu d'année et qui permettra de faire un bilan biennuel plus approfondi sur nos actions, nos projets.

Cette nouvelle organisation va nous permettre d'être plus efficaces en termes de communication municipale en permettant de coller au plus près à l'actualité de notre commune. Les associations pourront, par exemple, annoncer plus facilement dans LE LIEN les manifestations à venir.

Quel coût pour ces bulletins municipaux ?

Mais ce changement de stratégie de communication a également un intérêt financier. Les dernières années, la mise en page et la reproduction de L'AUTAN était sous-traitée au SICOVAL pour un montant moyen de 730 € par édition. Soit un montant annuel de 2 920€.

Nous reprenons à notre compte l'infographie et nous ne sous-traiterons à une entreprise extérieure que l'impression de L'AUTAN pour un montant moyen de 390 € par édition. Soit un montant annuel de 780 €.

L'impression du LIEN que nous faisons, en noir et blanc, sur la photocopieuse de la mairie nous revient à 50€ par an.

En totalisant les deux, AUTAN et LIEN, nous dépenserons annuellement, pour nos besoins de communication, environ 830 €. Soit une économie annuelle de 2 090 €.

Ce montant ramené à la mandature, génèrera une économie non négligeable de **12 540 €**. Comme nous le faisons depuis le début de notre mandature, nous essayons de faire un maximum de choses nous-même pour faire faire des économies à la commune. Ce changement de politique de communication en est la preuve.

Mais avec tout ça, on n'a pas encore répondu à la question...



Pourquoi un nouvel AUTAN ?

Voici enfin la réponse. Pour marquer la rupture avec les moyens de communication précédents, et pour ne pas copier la maquette que faisait le SICOVAL, nous avons décidé de donner une nouvelle apparence à notre nouvel AUTAN.

Nous espérons que vous l'apprécierez, comme vous appréciez LE LIEN. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de vos suggestions. Et surtout, n'hésitez pas à vous inscrire à la distribution sous format électronique **en couleur** du LIEN. Plus de 50 Clermontoises et Clermontois ont déjà souscrit à cette forme de distribution de l'information et nous les en remercions.

En ce qui concerne L'AUTAN, et sans avis contraire de votre part, nous considérons que les mêmes personnes ayant souhaité recevoir LE LIEN électronique souhaitent également recevoir L'AUTAN sous le même format.

Ces inscriptions aux formats électroniques de nos moyens de communication nous feront faire quelques économies supplémentaires, mais surtout contribueront à notre modeste échelle à sauver notre planète.

Voilà, tout est dit. Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture !!



L'essentiel des délibérations prises en Conseil Municipal

par Bethy GIACHETTO

Conseil municipal du 25 mai 2020

Le conseil municipal d'installation a permis à la nouvelle équipe élue le 15 mars de prendre ses fonctions.

Conseil municipal du 11 juin 2020

Lors de cette réunion, les élus ont validé leurs participations aux diverses commissions et syndicats intercommunaux ou départementaux. Il a été également créé toutes les commissions communales.

Conseil municipal du 29 juin 2020

Cette séance a principalement été dédiée au vote du compte de gestion 2019, du compte administratif 2019 et du budget prévisionnel 2020. Le taux d'imposition 2020 qui a été voté n'a pas été augmenté. Les subventions aux associations ont également été soumises au vote. Les élus ont pris une délibération afin de mettre en place une prime exceptionnelle Covid pour le personnel ayant travaillé en présentiel ou étant en travail à domicile pendant le premier confinement.

Une délibération pour l'exonération de trois mois de loyer pour le seul commerce de la commune a également été votée.

Conseil municipal du 10 juillet 2020

Les élections sénatoriales étant programmées pour le 27 septembre 2020, l'élection de trois délégués nous a été demandée à une date imposée.

Conseil municipal du 8 septembre 2020

Le conseil municipal a désigné une entreprise afin d'exécuter les travaux de mise en conformité et accessibilité des toilettes du restaurant. Les travaux ont été réalisés en septembre 2020.

La convention avec Eden Pizza a été reconduite pour l'année 2021. Le camion est installé devant l'impasse du Bois-Grand tous les dimanches soir.

Conseil municipal du 20 octobre 2020

Suite à la proposition du SICOVAL et de plusieurs communes volontaires, les élus ont décidé de participer au groupement de commandes pour la passation des marchés publics d'achat d'électricité 2022-2024. Des économies substantielles devraient être constatées sur les dépenses d'électricité pour les bâtiments communaux et l'éclairage public.

La création d'un poste d'Adjoint d'animation territoriale a été actée afin de pérenniser un troisième poste à l'école communale.

Une information complémentaire aux dispositions d'urbanisme a également été votée (*Détail en page Urbanisme*) concernant les règles d'Emprise au Sol.

L'acquisition d'une bande de terrain située sur une parcelle à La Riverotte a été votée sur le budget 2021.

La commune a signé la Convention Territoriale Globale (CTG) CAF31-36 communes-SICOVAL pour la période 2020-2024.

Conseil municipal du 10 décembre 2020

Le conseil municipal a acté la signature à la convention de subdélégation de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines au SICOVAL.

En votant la délibération pour un recours à un.e collaborateur.trice bénévole, la commune permet à des habitants de proposer, en qualité de bénévole, leur concours au service public. Une convention devra être établie entre le bénévole et la commune.

Des délibérations concernant la régularisation cadastrale de deux parcelles concernant la voirie ont été actées, les dépenses de frais de dossier seront budgétisées en 2021.

Sur les conseils du Trésorier Principal, les élus ont voté la suppression du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Cette structure n'est obligatoire que pour les communes ayant plus de 1500 habitants et nécessite un budget dédié. Dans notre commune, il n'y a pas assez de financement pour pérenniser cette structure. Toutes les actions sociales seront reprises par la Commission Social et Lien Intergénération.

Une redevance pour le dépôt illégal de déchets a été votée avec un tarif adapté à l'infraction (*Détail en page Voirie*).

Une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental pour le renouvellement du parc informatique de la mairie, qui date de plus de 10 ans.

Conseil municipal du 22 décembre 2020

La création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet va permettre à la secrétaire de mairie en disponibilité de revenir sur son poste, sur un temps de travail de 14 heures hebdomadaires.

Sur les conseils de SOLEVAL, la commune a demandé une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la réhabilitation d'un appartement communal. Les travaux ne seront exécutés qu'après acceptation de la subvention.



Une rentrée réussie



par Nathalie PRUNIER

Cette rentrée a débuté par une première nouveauté au niveau des inscriptions, nous avons proposé de réaliser l'inscription de votre (vos) enfant (s) aux services du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Clermont-le-Fort et d'Aureville sur le site "démarches simplifiées" en dématérialisé.

Nous envisageons d'améliorer ce service pour la rentrée prochaine, en le simplifiant en un seul questionnaire qui regrouperait inscription scolaire, cantine, garderie et transport. Le livret papier sera toujours disponible.



L'équipe enseignante avait souhaité faire vivre la bibliothèque de l'école en répertoriant et entretenant les livres afin que les élèves puissent les emprunter par petit groupe (demi-classe ou moins). Ce travail ne pouvant se faire durant le temps scolaire, les enseignantes nous ont demandé de faire appel à des bénévoles pour réaliser l'enregistrement, la couverture et l'étiquetage des nouveaux livres et la réparation des livres actuels. Nous remercions les personnes qui se sont proposées, mais à ce jour, suite au protocole sanitaire, nous n'avons pas pu mettre en place l'organisation de la bibliothèque.

L'ECOLE DE CLERMONT-LE-FORT ACCUEILLE 50 ELEVES (13 CE2, 19 CM1 ET 18 CM2) REPARTIS EN 2 CLASSES DE 2 NIVEAUX DE 25 ELEVES. MME HOAREAU LA DIRECTRICE, ACCUEILLE DES CE2/CM1. MME COUZI ET MME PERRET LA NOUVELLE INSTITUTRICE, ACCUEILLENENT DES CM1/CM2.

L'ECOLE D'AUREVILLE ACCUEILLE 62 ELEVES (18 GS, 19 CP, 25 CE1). MME BAGGIO, (DIRECTRICE), MME PERRET ET MME KRERI (ATSEM) ACCUEILLENENT LES GRANDES SECTIONS. MME PANASSAC ET MME DONCEL ACCUEILLENENT LES CE1. MME SUERE ET MME DONCEL ACCUEILLENENT LES CE1.

Nous avons recruté une nouvelle animatrice pour cette rentrée, Lauriane qui assure la surveillance des enfants et prend en charge la navette du soir.

Après les vacances d'octobre, Lauriane a pris en charge les activités TAPS. Elle anime des ateliers à caractère culturel, artistique ou sportif suivant les périodes scolaires et les saisons. Ces activités sont proposées, sur inscription, les mardis et jeudis de 17h à 18h aux enfants de la garderie scolaire. En décembre, les enfants ont fabriqué des couronnes de Noël dont une a été offerte aux élus et installée dans l'entrée de la mairie. Nous les en remercions vivement.



Pour 2021, suite à l'annonce du Comité de pilotage du service commun de restauration du SICOVAL d'une augmentation de leur tarif et à la décision de la commune de réintégrer le montant du transport du repas dans le tarif cantine, le coût d'un repas sera à partir du 1er janvier 2021 de 3,54 € pour la maternelle et de 3,64€ pour le primaire. La mairie a mis en place depuis plusieurs années un tarif dégressif suivant les préconisations de la CAF. Si vous pensez pouvoir en bénéficier, il est encore temps de compléter votre dossier de demande, adressez-vous au secrétariat de la mairie.



Avec la situation sanitaire actuelle, nous n'avons pas pu mettre en place la commission Vie scolaire.

Quelques projets sont en cours qu'il faudra prochainement mettre en étude :

- * Harmonisation des modalités de garderie avec Aureville (RPI) et Goyrans (SIEMCA),
- * Agrandissement et aménagement de la cantine suite aux contraintes imposée par la loi EGAlim au 1^{er} janvier 2025.

APEMICA Association des Parents d'élèves de l'École Maternelle Intercommunale des Coteaux de l'Ariège par Jessica BIASOTTO

C'est Noël Zoé !

En ces temps de Covid, il était difficile de réunir tous les enfants de l'école maternelle et du primaire de Goyrans, dans une même salle avec grands frères et grandes sœurs, parents, grands-parents, chien, chat, lapin, etc., pour célébrer la fête de Noël comme chaque année.

Mais nous avons réussi !!

Crise sanitaire oblige, nous avons donc trouvé la solution pour ne pas enlever la magie de Noël à nos petits loulous.

Le lundi 14 décembre, l'école a offert un goûter de Noël aux petits loulous avec la venue tant attendue du Papa Noël ! L'APEMICA avait prévu son coup et avait fait sa liste pour que chaque enfant reçoive un petit cadeau ! Le Papa Noël a donc offert des cadeaux à l'école et à chaque enfant.



Le mardi 15 décembre, les enfants sont restés à l'école et c'est la « **Compagnie Fabulouse** » qui est venue à eux pour leur proposer un spectacle de magie « **C'est Noël Zoé** ». Du fait des protocoles sanitaires, l'intervenante a fait 1 spectacle par classe. Soit 3 au total pour le bonheur de nos loulous.

Le spectacle a plu aux petits comme à l'équipe enseignante.



L'APEMICA souhaite remercier Mr GAFFIE Philippe directeur de la maternelle de Goyrans, ainsi que l'équipe enseignante, pour nous avoir donné la possibilité d'offrir un spectacle de Noël aux petits loulous dans l'enceinte de l'école. Nous remercions la Mairie de Goyrans et le SIEMCA pour leur participation.

Nous souhaitons également vous remercier **VOUS** parents, car c'est en adhérant à l'APEMICA que nous pouvons offrir ce genre d'événements à nos enfants.

Merci pour eux !



« En ce qui concerne les futurs événements, nous ne pouvons pas encore vous informer d'un événement pour la chandeleur par exemple, ne sachant pas comment les choses évoluent. Mais dans tous les cas, vous serez avertis en temps et en heure ! Nous trouverons des solutions pour que nos enfants ne pâtissent pas de cette crise sanitaire et que leurs yeux continuent de briller ! »

Vous pouvez adhérer à l'APEMICA si vous ne l'avez pas encore fait ☑ en nous envoyant un mail pour recevoir le bulletin d'adhésion apemica@free.fr



Un nouveau plan de circulation aux Fraysses et à La Riverotte

par Gérard VERDOT

En collaboration avec les habitants des quartiers des Fraysses et de la Riverotte, nous avons décidé lors de réunions de quartier et avec l'appui de la Gendarmerie Nationale et de la RNR (Réserve Naturelle Régionale), de remplacer les **"Sens Interdits"** inefficaces par des **"Interdiction à tous véhicules à moteur (sauf ayants-droits) assorties d'une amende de 135 €"** au lieu des 35 € actuels en cas d'infraction au sens interdit.

Ces 135 € ne rentreront hélas pas dans les caisses de la Commune mais dissuaderont certainement les conducteurs les plus irrespectueux.

La RNR nous a fourni les panneaux. Les conseillers ont prévu de les installer courant février.

Les macarons pour les habitants nous ayant communiqué les numéros des plaques d'immatriculation de leurs véhicules et pour leurs visiteurs sont prêts. Ils seront distribués individuellement prochainement. Ces macarons permettront aux forces de l'ordre d'identifier les véhicules ayant droit et de ce fait de ne pas les verbaliser injustement.

NOUS ENCOURAGEONS FORTEMENT LES RIVERAINS À NOUS TRANSMETTRE RAPIDEMENT LES NUMÉROS D'IMMATRICULATION S'ILS NE L'ONT PAS ENCORE FAIT.

A partir de l'installation des panneaux et de la distribution des macarons, ils s'exposent en pénétrant sur les quartiers concernés à une amende de **135 €**.



Entrée Du Quartier De La Riverotte

Comme il a été demandé lors de la réunion du quartier de la Riverotte, nous allons déplacer l'entrée du parking des Claux pour la mettre à l'entrée de la Riverotte. Nous projetons d'installer un portique à l'entrée de ce parking.

Quatre panneaux **"Interdiction à tous véhicules à moteur (sauf ayants-droits)"** seront installés à l'entrée du quartier et un cinquième panneau sera placé Chemin de Lombardel coté Venerque.



Chemin de la Côte



Chemin Des Fraysses

En ce qui concerne les Fraysses, deux panneaux **"Interdiction à tous véhicules à moteur (sauf ayants-droits)"** seront installés à l'entrée du quartier et deux autres seront installés en haut du Chemin de la Côte.

Les plots en bois placés cet été ont été prolongés jusque devant les N°1 et 2 du Chemin des Fraysses. Chemin de la Côte, nous pensons mettre également des plots en bois avec un câble, comme au Chemin des Fraysses et ne conserver que quelques places au bas du Chemin de la Côte pour que les Clermontois qui souhaiteraient se promener dans le quartier puissent se garer.

Tous les Clermontois qui voudront accéder à ces quartiers devront bien sûr, pour ne pas être verbalisés, être en possession d'un macaron qu'ils pourront se procurer à la Mairie sur simple demande.

Une fois tous ces aménagements réalisés, nous espérons que nous aurons mis en place les conditions nécessaires pour que la prochaine saison estivale voit baisser les désagréments liés à la surfréquentation de ces deux quartiers.

La mairie renforce sa réglementation

par Jean-Jacques GIACHETTO

Devant le nombre croissant d'incivilités et de dépôts sauvages dispersés sur notre commune, le conseil municipal a pris la décision de sanctionner, quand nous pouvons les identifier, les particuliers ou les entreprises indécates.



Dépôt de chantier chemin de la Pouzaque

L'employé communal, les élus, et plusieurs habitants ont permis de retrouver un certain nombre de particuliers ou d'entreprises avec lesquels nous avons passé un accord amiable afin qu'ils viennent récupérer leurs matériaux et nettoyer les lieux.

Quant aux dépôts sauvages contenant des produits dits dangereux type amiante, nous portons systématiquement plainte auprès de la gendarmerie. Après instruction, le contrevenant se voit redevable de dommages et intérêts correspondant au coût de l'enlèvement des matériaux dangereux.

Malheureusement, nous ne pouvons pas identifier à chaque fois les entreprises ou particuliers indécats, dans ce cas, l'enlèvement et le traitement est à la charge de la commune, donc de tous les clermontois.

Nous tenons à remercier les riverains qui arrivent à surprendre certaines personnes en flagrant délit d'incivilité et nous avertissent ou nous transmettent des photos préjudiciables.

Nous vous rappelons d'être prudents et de ne pas intervenir personnellement, afin de ne pas vous mettre en danger. Contactez la mairie, les élus responsables ou le policier municipal, qui se chargeront de convoquer les pollueurs afin de les confondre.

Les redevances forfaitaires suivantes ont été votées et sont applicables à partir de 2021 :

- * **150 € pour des ordures ménagères, cartons, bouteilles, plastiques etc... laissés sur les bords de routes ou directement dans les containers communaux,**
- * **450 € pour les gravats, déchets verts, pneus, articles d'électroménager et autres déversés sur la voie publique,**
- * **le coût réel du traitement des dépôts sauvages spéciaux (tous déchets non acceptés dans les déchetteries du territoire comme l'amiante, les produits chimiques, les pneus...) soit selon le barème en vigueur d'un prestataire extérieur.**

Le camion de la commune après ramassage de résidus de chantier



Dépôt de gravats et de plaques d'amiante devant la barrière du Régautier



“ Cette décision prise par notre conseil municipal fera semble-t-il des émules, car plusieurs municipalités environnantes nous ont contactés afin de prendre les mêmes mesures ”

Tous connectés à la fibre en 2022 ?

par *Bethy GIACHETTO*

Malgré la place de bon dernier que nous a attribuée l'Observatoire Territorial du Sicoval lors du calcul de l'**Indice de fragilité numérique**, la Fibre arrive sur la commune.

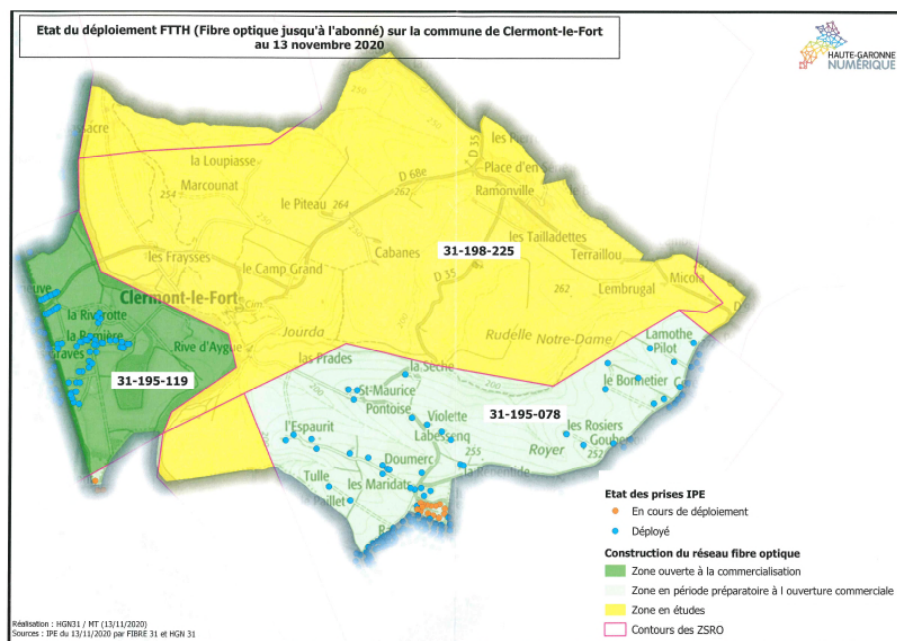
Déjà, les habitants de deux zones peuvent être connectés à la Fibre, par l'intermédiaire de leur opérateur privé.

Pour la zone la plus étendue, l'installation des lignes est rendue plus difficile par un mauvais état des poteaux et réseaux existants, sur lesquels le câble de la fibre doit être fixé.

Les bords des routes doivent être élagués, que ce soit de la compétence communale ou des propriétaires privés. C'est à cette condition que les câbles pourront être posés en toute sécurité et emmenés à la limite des propriétés.

Plusieurs réunions ont eu lieu, avec les élus, les responsables de FIBRE31 et Haute-Garonne Numérique concernant l'état du réseau, les règles de connexion pour les maisons isolées ou loin des points de raccordement.

Lors de la réunion du 16 novembre 2020, les responsables nous ont assurés que le planning initial serait maintenu.



Bye Bye le mobil home !

par *Bethy GIACHETTO*



Evacuation du mobil home

Le mobil home installé sur le terrain communal près du local des chasseurs, depuis 2008 par le maire de l'époque, vient d'être évacué.

Etant en mauvais état, un élu s'est donné bien du mal pour trouver une association qui voudrait bien le réhabiliter gratuitement. C'est une association de protection animale qui l'a récupéré et va s'en servir d'abri pour diverses espèces animales

Ce « logement » qui a l'origine avait été mis par les municipalités successives à disposition de Ricardo (bien connu des anciens Clermontois) s'est dégradé au fil du temps. Ricardo ayant trouvé un hébergement dans une maison de retraite près d'Auterive, il n'était plus nécessaire de conserver le mobil home.

Aux dernières nouvelles, Ricardo apprécie tout particulièrement le confort de son nouveau logement.

Les élus ont profité de cette occasion pour évacuer tous les déchets ramassés sur notre commune et stockés derrière le local municipal depuis des années.

Quels projets pour 2021 ?

par Gérard VERDOT

Le projet de l'entreprise Paul BOYE qui souhaitait implanter, avec l'appui de la Région, une unité de production de masques chirurgicaux sur notre terrain communal de la Riverotte a été abandonné, en mai dernier, faute de contrat avec l'Etat.

Nous avons, lors des discussions avec Paul BOYE et la Région, mis comme préalable à la construction de la future usine, le déménagement de la CEMEX et des Transports MAUREL.

Ce préalable a permis de débloquent certains des obstacles administratifs qui freinaient le départ des Transports MAUREL vers une autre commune.

Malheureusement tous les obstacles administratifs n'ont pas été levés, et l'abandon du projet BOYE a aussi vu l'abandon de l'aide que nous avons pu obtenir pour le déménagement de l'entreprise de transports que nous espérions avant la fin de l'année 2020, et qui ne se fera probablement que fin 2021.

Quoi qu'il en soit, nous suivons de près ce dossier. Il faudra patienter un peu plus.

Le déménagement de la CEMEX, a été également mis en pause pendant un certain temps. Les discussions engagées par la précédente municipalité avec l'entreprise CEMEX et le groupe LIDL ont repris.

Nous faisons tout notre possible pour que la CEMEX vienne s'installer sur le terrain NORD, privé en ① sur le plan ci-joint. Les discussions avec les différents intervenants vont dans le bon sens. Pour l'instant la CEMEX et bien entendu la Municipalité souhaitent que cela aboutisse le plus tôt possible.

En ce qui concerne LIDL, leur architecte nous a indiqué qu'il était plus que difficile, à cause des spécificités inhérentes à la zone classée inondable, de s'installer sur le terrain ②. Toutefois nous avons réaffirmé à LIDL qu'il fallait qu'ils continuent à étudier leur implantation sur ce terrain. Des réunions avec tous les acteurs (SICOVAL, Département...) sont en cours pour étudier la faisabilité du projet.

Le nouveau directeur de l'enseigne souhaiterait que ce projet aboutisse rapidement.

Nous réservons la partie ③ du terrain communal pour développer une zone sur laquelle, à terme, nous envisageons d'aménager des bâtiments que nous pourrions louer afin d'assurer à la municipalité des revenus mensuels pérennes. Espaces de bureaux partagés par exemple... ou tout autre projet non polluant.

Pour la partie ④ du terrain, nous sommes en discussion avec un maraîcher biologique qui aimerait s'implanter sur Clermont-le-Fort. Plus qu'un maraîchage biologique, notre interlocuteur souhaite créer un pôle de rencontre (vente sur place, animations pédagogiques, collaboration avec d'autres agriculteurs...).

Pour en arriver à installer ce maraîchage, de nombreux prérequis sont à respecter. Accès à l'eau et à l'électricité, possibilité de monter quelques serres tunnel. Nous commençons à travailler sur la faisabilité de ce projet.



"Voilà où nous en sommes du développement économique de notre commune."

Bien évidemment, nous vous tiendrons au courant, par l'intermédiaire du LIEN, de l'avancement de ces différents projets."

Un service urbanisme un peu débordé

par Gérard BOUDON

Après de nombreuses années où le travail fut en sommeil, les énergies étant consacrées au grand projet d'extension du Fort, l'objectif numéro un des nouveaux élus est de sortir un PLU (Plan Local d'Urbanisme) au plus vite comme promis lors de la campagne des municipales de 2020.

En l'absence de PLU, le RNU (Règlement National d'Urbanisme) est en place depuis mars 2017 empêchant tout développement urbain hors les divisions de terrain et les dents creuses. L'objectif est d'avoir un PLU pour le début de 2022 ce qui pourrait se concrétiser par la construction de 70 logements en une douzaine d'années comme indiqué dans le PADD approuvé en mars 2019.

Le Coronavirus, a quelque peu changé la donne en matière d'Urbanisme.

Les nouveaux élus ont été fort surpris de découvrir le nombre très important de dossiers d'urbanisme qu'ils ont dû traiter au cours de l'année 2020 pour une petite commune de 500 habitants comme la nôtre. **Le record de demandes a probablement été atteint avec 31 CU certificat d'urbanisme, 8 DP demande préalable et 6 PC permis de construire soit 45 dossiers déposés en 2020 contre 27 en 2019.**

Même en régime RNU c'est le maire qui décide de l'aménagement urbain de la commune, il signe en final les autorisations de construire, aménager, diviser. Cependant l'avis du préfet est prépondérant. Ne pas respecter cet avis exposerait la commune, en particulier lors de la future approbation du PLU. A noter que la loi envisage d'évoluer vers des PLU intercommunaux, (PLUi) mais les maires s'y opposent, ne voulant pas perdre cette prérogative.

Il a fallu désamorcer quelques conflits de voisinage souvent conséquence du non-respect des règlements d'urbanisme.

Par ailleurs les projets de rachat de la zone naturelle à la Riverotte et celui de l'implantation abandonnée par la Région d'une usine de masque sur 2,3 ha pour notre voisin Paul Boyé le long de la RD 820 ont bien occupé les élus.

Les terrains inondables rive gauche de l'Ariège ont été rachetés par NEO (Nature en Occitanie) qui gère la réserve naturelle de la Confluence. Courant 2021, la Commune devrait se rendre acquéreur auprès de NEO des quelques bandes de terre nécessaires à de futurs chemins communaux permettant de contourner les habitations.

La crise du coronavirus a visiblement entraîné une très forte demande de la part des urbains vers des zones plus campagnardes comme on peut en trouver à Clermont-le-Fort. L'expérience d'un confinement vécu en ville dans un tout petit appartement y est sans doute pour beaucoup.

Les nouveaux ruraux, ont cependant avec la Covid quelque peu oublié l'absence des transports en commun, et le cauchemar des transhumances automobiles du matin pour aller au travail vers Toulouse. Le réveil risque d'être difficile.

La commission d'urbanisme d'élus se réunit régulièrement. Des séances publiques devraient avoir lieu en 2021 après que le plan de zonage en accord avec le PADD aura été figé, avec un règlement écrit revu qui seront soumis à Artelia de PAU notre prestataire.



Règlement écrit

Les élus ont proposé, entre autres qu'à Clermont-le-Fort les toits doivent avoir au moins 2 pentes, que les couleurs des matériaux doivent se conformer aux palettes du Sicoval et du département, que la hauteur sous sablière est de 6,5 m permettant des constructions à un étage plein soit du R+1 dans le jargon des initiés.

Deux aspects dans les permis de construire ont été particulièrement débattus ;

Emprise au sol :

C'est, dans les nouvelles lois sur l'urbanisme, le paramètre le plus important qui permet de contrôler la densité de l'habitat sur une commune.

Le conseil municipal a confirmé par vote le 20 octobre 2020 que l'emprise au sol maximale est de 20%, nombre déjà inscrit dans le PLU préliminaire. Il y a plusieurs décennies, les terrains étaient à Clermont-le-Fort de 3 000 m², désormais, la loi incite

à ne plus consommer de terres agricoles, et a densifier. Avec 20% les terrains de 1 500 m² peuvent devenir la norme permettant des constructions avec piscines et dépendances, avec suffisamment d'espace entre habitations pour éviter les problèmes de voisinage.

Modification du profil des terrains

Bien que les permis de construire fassent obligation de fournir des coupes du terrain naturel celles-ci sont souvent absentes.

On a ainsi constaté plusieurs conflits que la municipalité a dû modérer. Pour éviter de modifier les profils des coteaux (colline), les règles de remblai et décaissement sont très strictes.

A noter qu'il n'est ni facile ni bon marché de se débarrasser de sa terre. Par contre vous pouvez vous faire livrer gratuitement des camions de terre si vous êtes en capacité de remblayer légalement moins de 1m à 1m50 suivant la topologie de votre terrain.

Report du transfert de la compétence PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) aux intercommunalités du 1er janvier au 1er juillet 2021. La commune devra délibérer en avril 2021.



Seront précisés dans le futur PLU

par Gérard BOUDON

Emprise au sol (arrêté voté au conseil municipal du 20 octobre 2020)

L'article R.420-1 du code de l'urbanisme définit l'emprise au sol comme la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus. Les bandeaux et corniches et des simples débords de toiture, sans encorbellement ni poteaux de soutien ne sont pas inclus. (Voir croquis 18 et 19)

La circulaire du 3 février 2012 précise par ailleurs piscine, rampe d'accès et terrasse.

L'emprise au sol inclus :

- Projection verticale du volume de la construction
- Bassin de Piscine
- Bassin de rétention
- Constructions non closes comme les hangars, les appentis ou les places de stationnement couvertes
- Rampes d'accès
- Terrasse surélevée à partir de 0,60 m de hauteur à Clermont-le-Fort.

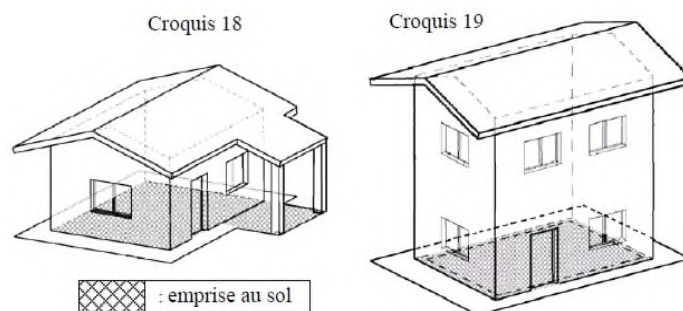


Illustration 1 : Définition de l'emprise au sol

Pour l'habitat de type pavillonnaire (zone UB) à Clermont-le-Fort, l'emprise au sol ne devra pas dépasser 20% de la surface totale du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à mettre en application la règle d'emprise au sol de 20 % de la surface totale du terrain lors de prochaines demandes d'Urbanisme concernant les futures zones UB suivant les explications précitées, et ce jusqu'à l'approbation du PLU de Clermont-le-Fort.

Remblai et décaissement

En Zone UB habitat de type diffus de type pavillonnaire le règlement précise :

Adaptation au site :

Les constructions doivent respecter la pente du terrain s'il y a lieu, et leur implantation doit modifier le moins possible par des déblais ou des remblais la topographie naturelle :

- pour les terrains plats (<10%), les mouvements de terre supérieurs à 1,00 mètre au-dessus du terrain naturel sont interdits,
- pour les terrains en pente (> ou = 10%), les déblais et remblais sont limités à 1,50 mètres, sauf pour la réalisation de constructions en sous-sol et de leur rampe d'accès.

Les enrochements de plus d'1,50 mètre de hauteur sont interdits.

Les murs de soutènement sont limités à 1,50 m de hauteur.

Les annexes et extensions seront en harmonie avec le bâtiment principal.

La ligne principale de faîtage devra être le plus possible parallèle aux courbes de niveau.

Affouillement et exhaussement des sols

L'affouillement des sols correspond à un creusement par prélèvement de terre (décaissement), conduisant à abaisser le niveau du terrain naturel.

L'exhaussement est une surélévation du terrain par l'apport complémentaire de matière (remblaiement).



Projet abandonné d'une usine de masques Paul Boyé sur 2,3 ha du terrain communal

Illustration 2 : maquette du projet

Budget

par Nicole GAZAIX et Leanne PITCHFORD

La nouvelle équipe municipale élue en mars 2020, a pris ses fonctions en juin. La première réunion du conseil municipal a eu lieu le 25 mars (élection du maire et de ses adjoints) et la troisième réunion, le 29 juin, avait pour objectif de voter le budget de la commune pour 2020 (soit six mois après le début de l'année !).

En temps normal, ce budget "primitif" est voté avant le 15 avril de chaque année. Pour élaborer un budget primitif, il faut estimer au mieux les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues pour l'année civile, sachant que la loi nous oblige à un résultat positif pour le budget de fonctionnement. En bref, il faut que les dépenses ne soient pas supérieures aux recettes.

Le budget des communes est étroitement examiné par le Trésorier Principal des Finances Publiques, c'est lui qui effectue les paiements après vérification de la solvabilité de la commune.

Le budget des communes est basé sur deux piliers incontournables. Le **FONCTIONNEMENT** d'un côté et l'**INVESTISSEMENT** de l'autre.

BUDGET FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement (260 949,90 €)** sont pour la plupart liées à la gestion de la vie quotidienne de la commune :

- ⇒ Les dépenses de personnel (charges et salaires),
- ⇒ Les achats de fournitures et de services (eau, électricité, assurances...),
- ⇒ Les charges de gestion courantes (service d'incendie, factures dues aux autres communes liées aux écoles, garde-champêtre, rémunération des élus, subventions aux associations et autres organismes,...)
- ⇒ Les frais financiers (intérêts de la dette).

Les **recettes de fonctionnement (287 862,37 €)** consistent en :

- ⇒ Les recettes fiscales (Impôts locaux, parc locatif...),
- ⇒ Les dotations versées par l'État,
- ⇒ Les produits d'exploitation.

BUDGET INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement (33 840,08 €)** sont liées à des **projets spécifiques** :

- ⇒ Les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux, ...),
- ⇒ Les subventions,
- ⇒ Le remboursement en capital de la dette.

Les **recettes d'investissement (87 451,73 €)** proviennent **essentiellement** :

- ⇒ L'épargne nette dégagée en fonctionnement,
- ⇒ Les subventions d'équipement reçues,
- ⇒ Le produit des emprunts,
- ⇒ Le fonds de compensation de la TVA,
- ⇒ Les taxes locales d'urbanisme.

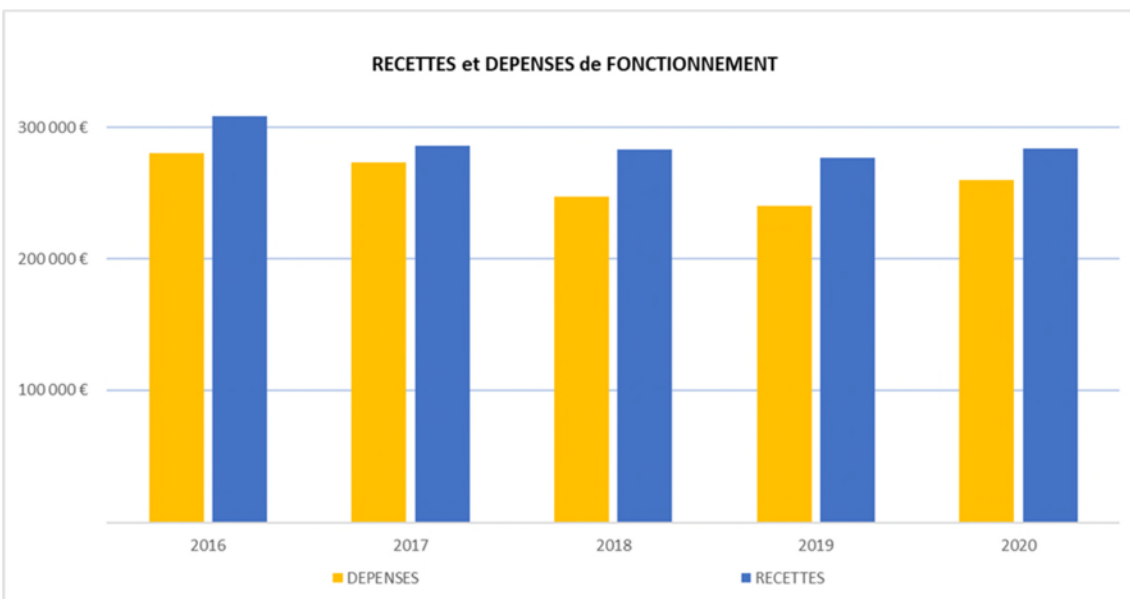
*Dans le budget, les recettes de fonctionnement sont supérieures aux dépenses de fonctionnement.
Une épargne nette est ainsi dégagée pour financer les investissements.*

Evolution budgétaire

Ce graphique indique clairement les **recettes et dépenses de fonctionnement de Clermont-le-Fort** réalisées entre 2016 et 2020.

Notons qu'il y avait toujours des résultats positifs, plus ou moins importants, comme exigé par la loi.

Le budget 2020 a pu être positif malgré des dépenses imprévues, notamment l'augmentation des frais de participation au SIEMCA, les reliquats non réglés en 2018 et 2019, le surcôt des frais dus au Covid, des relances de subventions non versées en 2019, récupération de remboursement de TVA de 2016 à 2018, facturations d'occupation du domaine public de 2018 et 2019 notamment. Ce montant d'excédent en 2020 n'était pas prévu dans le budget primitif, il est dû à la ténacité des élus de mettre à jour les dossiers financiers en attente.



Budget

par Nicole GAZAIX et Leanne PITCHFORD

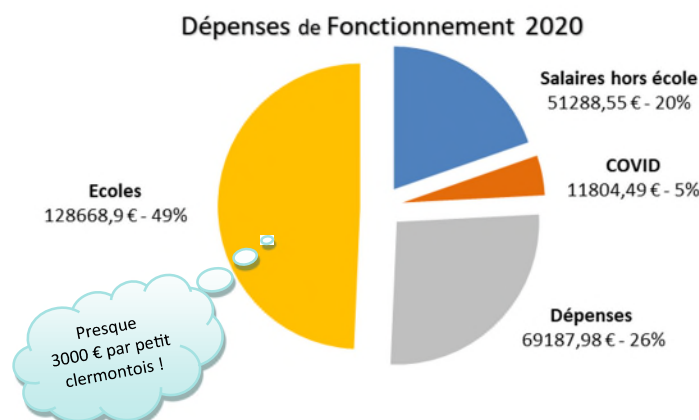
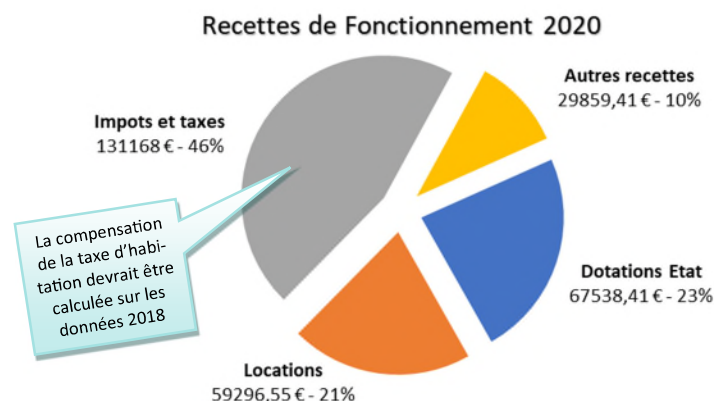
Budget de Clermont-le-Fort fin 2020

Les **recettes de fonctionnement** viennent en partie des dotations de l'Etat, qui ont beaucoup diminué depuis 2012 mais qui représentent 23% des recettes encore en 2020. Les autres recettes sont : impôts et taxes, les produits de service, ainsi que les ressources propres telles que les locations des appartements ou de la salle des fêtes.

La plus grosse **dépense de fonctionnement** à Clermont-Le-Fort est liée à l'école avec 49% des dépenses. Les plus importantes de ces dépenses sont les frais de personnel de l'école primaire, la participation aux frais dus au SIEMCA (syndicat qui gère l'école maternelle à Goyrans).

Certains des frais exceptionnels réglés en 2020 et qui n'avaient pas été anticipés dans le budget primitif correspondent aux frais liés au COVID (5% de dépenses réalisées) et à l'augmentation inattendue (plus de 100% par rapport à 2019) de la participation de Clermont au SIEMCA.

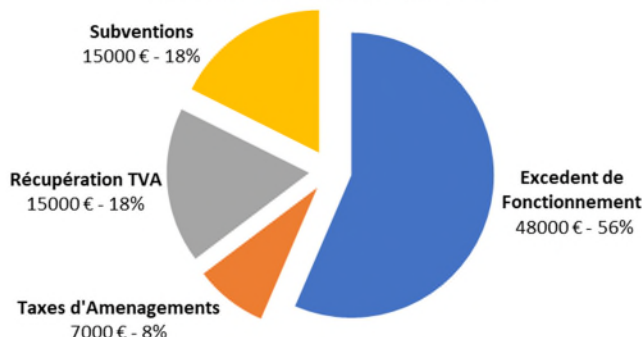
Des économies importantes ont été faites grâce à l'implication des conseillers municipaux qui ont réalisé eux-mêmes certains travaux, comme des réparations dans des appartements communaux, travaux d'entretien à l'école, déplacement de barrière, remplacement du personnel de l'école absent...



Les **recettes d'investissement** de 2020 sont de 87 451,73 €, un montant qui excède bien les dépenses d'investissement. Les recettes viennent de récupération de TVA des années 2016 à 2018, des subventions reçues en 2020 pour les travaux précédents, des taxes d'aménagement, et en partie d'excédents de fonctionnement des années passées.

Les **dépenses d'investissement** en 2020 ont été de 34 000 €, un montant très modeste qui s'explique par l'arrivée tardive dans l'année d'une nouvelle équipe municipale. La plus grande catégorie des dépenses (15 500 €) était le remboursement des emprunts, qui arrivent tous à échéance dans les 5 ans à venir.

Recettes d'Investissement 2020



Et maintenant !

Clermont-le-Fort est très peu endetté, mais les richesses de notre commune sont des placements. La commune est propriétaire de plusieurs bâtiments et terrains.

En 2020, la mairie a dû reporter des interventions demandées par des habitants car il était incertain que les recettes de fonctionnement puissent couvrir les dépenses engagées. Heureusement, et en partie grâce à la bonne volonté des conseillers municipaux qui ont donné de leur temps pour aider la commune à faire des économies, les résultats des budgets fonctionnement et investissement de 2020 sont positifs.

Notre prochaine tâche est de préparer un budget primitif pour 2021.

Nous allons réduire autant que possible les coûts en gérant au plus près les deniers de la commune :

- ⇒ En ne dépensant que ce qu'il est nécessaire de dépenser
- ⇒ En traquant les surcoûts comme nous l'avons fait pour les contrats téléphones, internet, photocopieurs ...
- ⇒ En reprenant la création des bulletins municipaux à notre compte,
- ⇒ En continuant à faire appel aux conseillers municipaux pour réaliser tout ce qu'il est possible de faire.



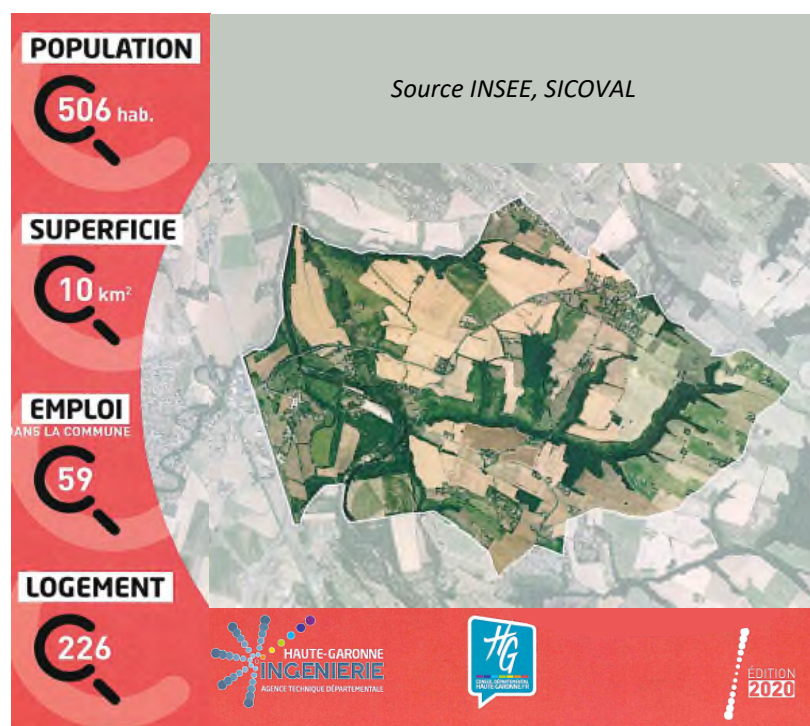
Liste des élus inscrits aux Groupes Opérationnels du Sicoval

par Bethy GIACHETTO

GROUPES OPERATIONNELS	ELUS INSCRITS		
Planification	CARDALIAGUET Jean		
Suivi des opérations d'aménagement et foncier - économie	CARDALIAGUET Jean	BOUDON Gerard	
Tourisme	FERRARI Bernard	GIACHETTO Jean-Jacques	
Transformation numérique et système d'information	CARDALIAGUET Jean	VERDOT Gerard	BOUDON Gerard
Gouvernance et mutualisation	PRUNIER Nathalie		
Relations et participation citoyenne	VERDOT Gerard		
Grand cycle de l'eau	CARDALIAGUET Jean	GIACHETTO Jean-Jacques	GIACHETTO Elisabeth
Biodiversité espaces naturels - agriculture - alimentation	CARDALIAGUET Jean	GIACHETTO Elisabeth	
Climat, air énergie	MUSE David	PORTOLAN Michel	
Déchets - économie circulaire	GIACHETTO Elisabeth	MUSE David	
CISPD	GIACHETTO Jean-Jacques		

Portrait de la Commune

par Bethy GIACHETTO



241^{ème} Commune de la Haute-Garonne pour le nb d'habitants
- 5,2 % : Evolution de la population de 2012 à 2017 (-28 hab.)

259^{ème} Commune de la Haute-Garonne pour le nb d'emplois
240 : Population active de 15 à 64 ans en 2017

260^{ème} Commune de la Haute-Garonne pour le nb de logements
5,6 % : Evolution du nb de logements de 2012 à 2017
4 logements sociaux en 2019

218^{ème} Commune de la Haute-Garonne pour la part de la surface BIO
7 % : surface BIO/Surface Agricole Utile en 2018.

Surface BIO : 44 ha

Dernier pour la précarité numérique, Clermont-le-Fort se distingue également comme le village du Sicoval où le taux de chômage à 14,7%, est le plus élevé.

En 2020, les 20,7 km de chemins de randonnée référencés mettent notre commune à une bonne place du palmarès.

Quid des élections départementales de mars ?

par Bethy GIACHETTO

Les élections départementales 2021 devaient initialement avoir lieu au cours du mois de mars 2021. Leurs dates ont toutefois été décalées en raison de l'épidémie de Covid.

Dans un projet de loi présenté en Conseil des ministres le 21 décembre dernier, le gouvernement prévoit de reporter les départementales entre le 13 et le 27 juin 2021. Les dates précises ne sont pas encore fixées. Elles seront officialisées dans un décret qui devrait paraître au cours du premier semestre 2021. Les dates des départementales seront donc soit les 13 et 20 juin, soit les 20 et 27 juin.

Il s'agira en effet d'élections à deux tours : elles se dérouleront lors de deux dimanches espacés d'une semaine. Les élections régionales auront également lieu en 2021. Elles se dérouleront normalement les mêmes jours que les départementales.



Marmottes et Marmots

par Anne DELPY



L'an passé, à défaut de grimpette... Place au poète...

*Amis randonneurs !
À la bonne heure
Je reviens vers vous
Car, dans nos rêves les plus fous,
Nous songeons à renouer
Avec nos randonnées.*

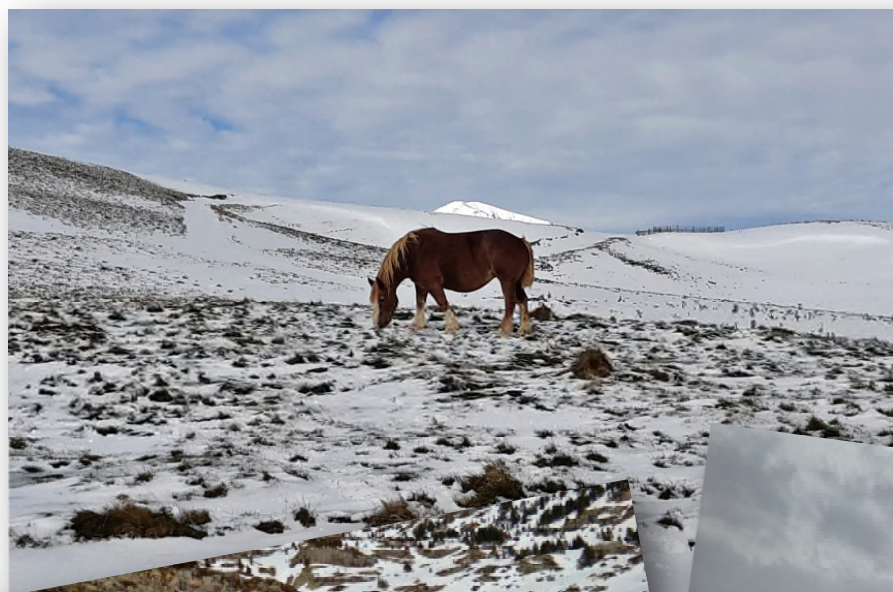
*Vous avez compris mon silence
Qui ne tenait pas de la négligence.
Oh magiques Pyrénées
Avides de gravir tes sommets
Bien cloîtrés nous sommes restés.
En janvier, notre sort a changé.*

*Après avoir fait le point
Nous chausserons bientôt nos raquettes
Pour cheminer sur tes crêtes.
D'ici là, portez-vous bien.*

Si vous êtes intéressés par nos activités, contactez-moi à l'adresse dagmarnarval@hotmail.com ou au 06.17.38.69.39

(Anne). Nous serons heureux d'accueillir des nouveaux adhérents de tout âge, en bonne condition physique et habitués à marcher. Nous organisons une sortie en montagne par mois ainsi que des week-ends.

En ce début d'année un peu particulier, le Conseil d'administration de l'association s'est réuni le 10 janvier pour évoquer l'organisation du semestre à venir. L'Assemblée générale ne pouvant se tenir comme d'habitude, nous avons choisi de patienter un peu pour l'organiser dans des conditions conviviales normales. En effet, nous avons deux événements marquants à fêter : les 25 ans de l'association (bientôt 26 !) et les 1375 km parcourus d'une traite sur le chemin de Compostelle par un seul adhérent, Patrick Rouhaud, ce qui doit par ailleurs correspondre à ce que l'ensemble des adhérents auraient pu parcourir lors d'une année normale ! Comme vous pouvez le constater, nous restons optimistes et vous proposons un calendrier de randonnées pour le semestre à venir. En fonction de la météo, les sorties auront lieu de préférence le samedi et seront reportées au dimanche si nécessaire.



Calendrier :

30 ou 31 janvier : sortie raquettes

27 ou 28 février : sortie raquettes

27 ou 28 mars : sortie raquettes

10 ou 11 avril : sortie

Week-end 13 au 16 mai : Montfalcon

12 ou 13 juin : sortie

**Week-end du 3 au 4 juillet :
ascension Canigou**



Caminarem

par Christiane BRUSTEL

Notre association de débroussaillage et de balisage s'est toujours bien portée depuis 30 ans. Mais comme partout, la Covid 19 a tout chamboulé : entre septembre 2019 et juin 2020, 13 chantiers sur 11 communes différentes ont été effectués alors qu'une bonne vingtaine nous attendaient. Nous sommes allés à Montbrun-Bocage, Rabastens (avec les Brigades du Tarn), Aureville (2 fois), Mazamet (avec l'Association Valorisation du Patrimoine Mazamétain), Odars (2 fois), Clermont le Fort (sur la Réserve Naturelle Régionale), Auzielle, Mazères, Bonrepos (avec l'Association Sauvegarde et Valorisation de Bonrepos-Riquet.), Le Falga, Gagnac sur Garonne (avec le Conservatoire des Espaces Naturels).

Les 6 chantiers de mars, avril et mai 2020 ont été annulés pour cause de confinement, ainsi que ceux de novembre. Lorsque la reprise a été possible des précautions ont été adoptées pour assurer la sécurité de tous et le respect des mesures barrières : limitation du nombre de participants, port du masque et distanciation lors des consignes, pas de covoiturage organisé, suppression du repas partagé en fin de chantier remplacé par un repas tiré du sac ou une boisson chaude, le tout à bonne distance, chantiers reportés l'après-midi lorsque c'est possible.

Cet automne, en plus des chantiers à Vieille-Toulouse pour pomponner le circuit du festival d'Itin'Errances, à Le Fossat (Ariège) pour nettoyer les abords d'une chapelle, à Aureville pour poursuivre le nettoyage du parc du château, nous avons eu le plaisir d'aider un arboriculteur à planter une centaine d'arbres fruitiers dans le vieux verger du Moulin de la Riverotte à Clermont le Fort. Ce verger est dans le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale et participera, entre-autre, à enrichir les apports nutritionnels de la petite faune sauvage et des abeilles.

La section balisage, astreinte elle aussi aux consignes sanitaires, a pu vérifier le GR653 en début d'année, puis a été obligée de suspendre pendant 3 mois ses activités. Après le confinement, profitant des autorisations pour les petits groupes, elle a pu repartir sur les chemins du Lauragais en commençant le 18 mai par la Boucle de Notre Dame à Clermont. Grâce à un plus grand nombre de séances, tous les chemins du Sicoval, dont nous avons la charge, ont été revus ainsi que d'autres secteurs en début d'automne, avec les mêmes précautions.



AUREVILLE 10 Octobre 2020



CAMBIAC 22 octobre 2020

Lauragais, la participation au PEDT de Corronsac, Le Campestral, Les Randovalles, la Rando-Musique du Moulin de la Laurède...etc

En novembre, nous n'avons pas pu comme chaque année réunir l'Assemblée Générale : Impossible de réunir la bonne centaine d'adhérents (sur 130) qui ne la manquent jamais, trop heureux de rencontrer tout le monde : pas de prêt de salle possible, pas de repas convivial avec apéro généreux et plat-traiteur. Impossible non plus de procéder à un vote par correspondance, nos statuts ne le prévoyant pas. Cependant, chaque caminaire a reçu par voie électronique ou par courrier les rapports d'activités et financiers de la saison écoulée : pas question d'éluder le lien de confiance avec eux. Pendant la saison 2019-2020, le Conseil d'administration composé de 16 membres, s'est réuni 6 fois, dont 2 fois en visioconférence Zoom et déjà 2 fois en 2020-21 dont 1 par Zoom.



LA RIVEROTTE 5 décembre 2020

Le calendrier est établi, l'activité continue ! Le prochain grand défi sera pour nous la plantation en janvier et février 2021, d'une forêt urbaine à Saint Orens suivant la méthode Miyawaki dont on entend beaucoup parler en ce moment.

Les missions de Caminarem, vous le constatez, sont multiples et attractives, toujours utiles et appréciées par les randonneurs et par les associations qui se consacrent à la préservation du patrimoine bâti ou naturel.

Elles vous tentent ?
C'est avec plaisir que nous vous accueillerons !

Caminarem était représenté en septembre 2020 au forum des associations de Saint Orens, à la Fête des Confluences de Pinsaguel. Mais pour cause de Covid 19, plusieurs réunions avec le CDRP31 ont été annulées ainsi que la Fête des fleurs de Montbrun-

La vie de "Vivre à Clermont"

par Jean FARRE

Notre association a atteint maintenant son âge de raison depuis le 17 novembre 2012 date de sa création. Son but, qui est avant tout de rassembler et faire mieux se connaître les Clermontois des quartiers Bois-Grand, En Sérié, Les Oustalets, essaie depuis le début de favoriser une vie agréable et harmonieuse de ses habitants, pour cela elle s'active plusieurs fois dans l'année sous différentes formes.

Bien sûr, en bons occitans, le bien manger tient une place importante, c'est pour cela qu'elle organise, grâce au dévouement indéfectible de certains de ses membres, deux repas annuels amicaux devenus traditionnels, qui réunissent en moyenne quarante à cinquante convives adultes et enfants.

L'un se tient en début d'année, courant janvier, dans la salle des fêtes du village. Il est du type "raclette" et assez abondant et, de ce fait, sans doute, remporte-t-il toujours un franc succès. Il est offert aux membres à jour de leur cotisation. Une petite contribution est demandée aux invités.

Malheureusement, cette année, il n'a pas été possible de l'organiser pour cause de COVID ... On envisagera de faire quelque chose un peu plus tard, lorsque la menace se sera éloignée ...

L'autre repas se tient début septembre durant les beaux jours. Il est installé sous les barnums prêtés par nos membres, sur le rond point final de l'impasse du Bois Grand, nettoyé et préparé pour l'occasion. L'organisation en est un peu différente et s'apparente à une "auberge espagnole" où chacun apporte soit une entrée soit un dessert, le reste du repas grillades, boissons, café étant fourni par l'association. Il est précédé de l'Assemblée Générale de l'Associa-

tion et se termine en général tard dans l'après-midi, après une pétanque âprement disputée et les conversations animées des conjoint(e)s non participant(e)s ...



Dans le but de créer une ambiance agréable dans l'impasse au moment des fêtes de fin d'année, nous invitons régulièrement les habitants du quartier à participer aux illuminations de Noël en décorant leurs maisons de guirlandes lumineuses. On observe chaque année des belles initiatives, qui sont récompensées par un petit ballotin de chocolats pour encourager la participation, ... Pour sa part l'association installe depuis plusieurs années déjà des "sapins lumineux solaires" sur le rond point à l'entrée de l'impasse du Bois Grand et du plus bel effet en arrivant au village.

Cette année une belle initiative a été proposée au moment d'Halloween. Les enfants de l'école ont été invités à participer à une quête de bonbons suivie d'un petit goûter. Malheureusement le mauvais temps à un peu gâché la fête, on réussira mieux la prochaine fois ... D'autres actions sont assurées à la demande ou suivant l'opportunité, comme l'accueil des nouveaux arrivants dans l'impasse, ou l'activité type "Voisins vigilants" toujours nécessaire et utile.

Une visite à notre site internet : vivreaclermont.wixsite.com/assoc

Repas Raclette de 2019





Les rendez-vous du printemps

par Bethy GIACHETTO

Consultez les fiches conseils : **Lutter contre les nuisibles** sur le site du SICOVAL.

Essaim d'abeilles dans votre jardin ...

A l'heure où les abeilles essaient, si un essaim arrive chez vous, adoptez les bons réflexes :

- * Ne paniquez pas
- * N'essayez pas de les chasser
- * N'appellez pas les pompiers
- * Appelez un apiculteur :

Eric au 06-19-60-12-49 ou Laurent au 06-33-80-63-53



Essaim de frelons ...

Tout savoir sur les espèces nuisibles, consultez les fiches conseil sur le site du SICOVAL.... **il est encore temps de les piéger.**

Construisez vous-même le piège à frelons :

<http://www.sicoval.fr/fr/actualites/especes-nuisibles-ce-qu-il-faut-savoir/fiches-conseils.html>

Chenilles processionnaires de Pin

De février à début mai, la chenille est au stade le plus urticant, elle est dangereuse pour les enfants et les animaux domestiques, provoquant des urtications et des allergies parfois sérieuses.

Les chenilles provoquent des défoliations partielles des pins à la fin de l'hiver entraînant un préjudice esthétique, une perte de croissance et un affaiblissement des arbres ainsi qu'une vulnérabilité plus forte aux maladies et aux autres ravageurs des forêts.

L'Eco Piège est un dispositif placé autour du tronc des pins infestés de nids afin de capturer les chenilles qui quittent leur nid d'hiver et descendent du pin pour s'enterrer.

Ambrosie à feuilles d'armoïse : Désherbez, fauchez, arrachez !

Les ambrosies sont des espèces à fort pouvoir allergisant. Elles ont été classées nuisibles à la santé humaine depuis 2016. Quelques grains par m³ d'air suffisent pour déclencher une réaction allergique : rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, urticaire/eczéma...

L'éradication de l'ambrosie ne se fait pas sur une année, un suivi des parcelles contaminées sur plusieurs années devra être réalisé.

Que vous soyez promeneur, jardinier, propriétaire, agriculteur, signalez sa présence sur www.signalement-ambrosie.fr.



JARDINONS SANS GÊNER NOS VOISINS !

En Haute-Garonne, l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 autorise l'utilisation d'appareils bruyants de jardinage et de bricolage :

Jours ouvrables : entre 8h30 et 12h et entre 14h30 et 19h

Les samedis : entre 9h et 12h et entre 15h et 19h

Les dimanches et jours fériés : entre 10h et 12h et entre 16h et 18h.

